



**PARLEMENT EUROPEEN - CEED COMMUNIQUE DE PRESSE -
Bruxelles, 07.06.2007 - Pétition des 10 parents - Interdiction du JUGENDAMT**

Le 07.06.2007 la Commission des Pétitions du Parlement Européen à Bruxelles a délibéré pour la seconde fois sur l'entité allemande du "**JUGENDAMT**". Des parents polonais, français (Dr Chevallier et Olivier Karrer) et allemands sont intervenus, ainsi que des émissaires du Gouvernement Allemand envoyés spécialement pour l'occasion.

Les débats qui se sont déroulés devant des représentants de la Commission Européenne, ainsi que des députés de différents pays de l'Union Européenne ont été parfois virulents.

Ce que ces représentants allemands ignoraient, c'est que le CEED, représenté par son vice-président Olivier Karrer, était dans la salle afin de défendre la pétition des 10 parents enrôlée sous le N° 77/2007 au nom de "Bamberski".

Devant l'assemblée, les représentants allemands ont récité un texte pré-préparé pour tenter de justifier pourquoi les activités illégales du JUGENDAMT à l'encontre des parents étrangers étaient de Droit allemand. Ils ont par ailleurs présenté froidement et formellement des excuses dans l'affaire Pomorski, (interdiction de parler polonais aux enfants) enrôlée sous le N° de pétition 38/2006.

Ainsi pensaient-ils probablement écarter le sujet JUGENDAMT de l'agenda de la Commission.

Alors que 7 députés de différents pays de l'Union qualifiaient en partie les activités du JUGENDAMT de **scandaleux**, seul le Député allemand Rainer Wieland (ancien responsable de la commission de médiation franco-allemande au Ministère de la Justice à Berlin) ne semblait pas avoir perçu l'objet réel des diverses pétitions présentées : le "JUGENDAMT".

Au lieu de se préoccuper des causes de la critique internationale, ce député allemand a préféré s'employer à critiquer avec l'éternelle assurance et l'infailibilité unique du fonctionnaire allemand, **la forme**, à savoir la façon dont les pétitionnaires ont présenté leur pétition (avec des émotions), tentant de déconsidérer leurs propos en les qualifiant d'inexacts, d'absurdes, voire de non-fondés.

Puis, à l'étonnement général, le Député Wieland a déclaré devant l'Assemblée que **la République Fédérale d'Allemagne ne sentait pas concernée par une application en Droit national des jugements rendus par la Cour Européenne des Droits de l'Homme** (affaires Görgülü et Haase par exemple, jugées en 2004 et toujours non appliquées).

De tels propos justifient dorénavant que plus soit tant une intervention de la Commission Européenne dans les affaires du JUGENDAMT, lorsqu'elles ont attrait à des enfants binationaux.

Le représentant de la Commission Européenne, Monsieur Gavriladis, a exigé du Gouvernement allemand la remise par écrit d'une position officielle. Il n'exclut pas une condamnation de la République Fédérale après enquête.

L'exposé de la pétition des 10 parents du CEED, introduite au nom de parents de plusieurs nationalités, a permis de faire comprendre à l'assemblée que le JUGENDAMT ne viole pas seulement les droits fondamentaux des parents polonais, mais aussi ceux des parents français, des parents non-allemands d'une manière générale, et aussi ceux des parents allemands.

La Vice-Présidente de la Commission des Pétitions, l'irlandaise Mme Kathy Sinnott, a conclu en résumé : **"Il en va ici de l'avenir de l'Europe"**.

Le Président de la Commission, le polonais Mr Libicki, a décidé d'introduire un rapport d'initiative auprès du Parlement Européen. En clair, l'affaire "JUGENDAMT", cette institution politique du vol légal d'enfants sera portée en session plénière devant le Parlement Européen.

Les députés français, dont les concitoyens sont les premiers concernés sont restés, quant à eux, étrangement muets ou étaient absents.

08/06/2007
Olivier Karrer
CEED - Paris

Pétitions enregistrées à la Commission du Parlement Européen

petition des 10 parents 77/2007 :

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dv/peti20070607_sir1008-06-77-07_/peti20070607_sir1008-06-77-07_fr.pdf%20

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents%20/dv/668/668349/668349fr.pdf

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dv/peti20070130_sir712-713-06_/peti20070130_sir712-713-06_fr.pdf

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dv/peti20070607_sir848-849-06_/peti20070607_sir848-849-06_fr.pdf

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dv/peti20070607_sir81-127-128-151-07_/peti20070607_sir81-127-128-151-07_fr.pdf

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/cm/660/660023/660023fr.pdf

autres informations sur le site du CEED : www.jugendamt-wesel.com